

L'ÉGALITÉ,
ÇA N'A PAS
DE PRIX.
BUS ET TRAM
GRATUITS.

J-100

**POUR TOUS LES HABITANTS
DE LA MÉTROPOLE
DE MONTPELLIER**

**À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE 2023**

TOM
Montpellier3M



montpellier
méditerranée
métropole

SOMMAIRE

Mot du Maire de Montpellier	4
I - J-100 avant le lancement de la gratuité totale des transports à Montpellier	5
II - Le point en Europe sur la gratuité	6
Les chiffres clés de la gratuité à Montpellier	7
III - Focus sur l'étude qualitative et quantitative relative à la gratuité	8
IV - Les avantages et les bénéfices de cette mesure vertueuse	10
V - La qualité des transports en commun, une exigence qui va de pair avec la gratuité	12
VI - Mise en œuvre de la gratuité totale le 21 décembre 2023	15
VII - Guide pratique des modalités de la gratuité des transports	16
Les chiffres clés du réseau TaM	19



La gratuité des transports est un engagement fort au bénéfice des habitants : un engagement d'égalité, de liberté, de solidarité, d'écologie. Notre engagement n'a pas de prix.

Dès notre élection, nous avons lancé par étape cette gratuité pour les habitants de la Métropole.

50 jours après, elle était effective le week-end, au soutien de l'attractivité du centre-ville et des commerces de proximité.

1 an plus tard, la gratuité pour les moins de 18 ans et plus de 65 ans est devenu un marqueur social fort en direction de nos aînés et des familles.

Le 21 décembre 2023, cette mesure devient universelle, pour tous les habitants, tout le temps, sur tout le territoire. Elle s'appuie sur les enseignements des 2 premières phases dans une démarche volontariste mais responsable.

L'expérience montpelliéraine fera date. Partout en Europe, les mobilités interrogent notre capacité à conduire ensemble notre transition écologique, à sortir du débat climatique - qui ne fait plus de doute - pour en faire une révolution sociale et solidaire.

100 jours nous séparent de cette date historique pour notre territoire. 100 jours pour la réussir ensemble, avec tous les habitants. Nous sommes prêts. Le compte à rebours est lancé !



Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

I - J-100 AVANT LE LANCEMENT DE LA GRATUITÉ TOTALE DES TRANSPORTS À MONTPELLIER

Au regard des différentes crises vécues ces dernières années, qu'elles soient climatiques, sociales ou encore géopolitiques, offrir des services de mobilité plus respectueux de la planète constitue un enjeu majeur. Montpellier Méditerranée Métropole est la première métropole française à mettre en œuvre la gratuité totale des transports pour ses habitants. Unique en France par son ampleur, cette mesure permet d'actionner la nécessaire transition écologique, qui est également une transition solidaire. En effet, ce dispositif concilie la protection de l'environnement et la défense du pouvoir d'achat. La Métropole de Montpellier a opté pour ce choix, dès 2020, en proposant de rendre le transport public plus attractif pour chaque habitante et chaque habitant de la Métropole. Initiée il y a trois ans avec la gratuité le week-end et accentuée en 2021 avec la gratuité pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans tous les jours, elle concernera dès le 21 décembre 2023 à 19h, l'ensemble des habitants de la métropole. À cette occasion, une fête de la gratuité sera organisée.

Ce mardi 12 septembre 2023, Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, Julie FRÊCHE, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée au Transport et aux mobilités actives et Laurent NISON, Président de TaM lancent le compte à rebours avant la mise en place de la gratuité totale des transports en commun sur l'ensemble du réseau bus et tramway de la Métropole de Montpellier. En effet, la dernière étape de la mesure phare du mandat prendra effet le 21 décembre 2023, soit dans 100 jours.

**Les premières phases connaissent déjà un véritable succès avec
Plus de 205 000 Pass gratuité délivrés**

**L'ÉGALITÉ, ÇA N'A PAS DE PRIX.
BUS ET TRAM GRATUITS.**

**POUR TOUS LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLÉ DE MONTPELLIER
À PARTIR DU 21 DÉCEMBRE 2023**

II - LE POINT EN EUROPE SUR LA GRATUITÉ

MONTPELLIER, LA PLUS GRANDE MÉTROPOLE D'EUROPE À L'INSTAURER

Plusieurs réseaux français ont développé la gratuité

- Le 1er réseau : Compiègne (depuis 1975)
- Le plus vaste : Niort (sur un territoire de plus de 800km²)
- Le plus important : Dunkerque (16 lignes de bus au service de 200 000 habitants)
- Le dernier : Bourges (depuis le 1er septembre 2023)

A titre d'exemple, à Dunkerque :

- 48% des habitants font en bus des trajets qu'ils faisaient en voiture et 10% ont complètement renoncé à la voiture.
- le nombre de passagers a augmenté de 86% en moyenne depuis la mise en place de la mesure de gratuité en septembre 2018.

Des réseaux avec des gratuités partielles

- Nantes, Rouen, Nancy ou Clermont-Ferrand les week-ends
- Paris, Lille, Strasbourg, ou encore Nancy pour les moins de 18 ans

En Europe

- Luxembourg, depuis mars 2020.
- Tallinn (Estonie) est pour le moment le plus grand réseau à mettre en œuvre la gratuité des transports pour ses habitants depuis juillet 2013.
- **Montpellier est la plus grande métropole européenne à instaurer la gratuité des transports en commun pour ses habitants.**

Tramway de Montpellier © Frédéric Damerjji - Ville et Métropole de Montpellier



LES CHIFFRES CLÉS DE LA GRATUITÉ À MONTPELLIER



Plus grande métropole européenne à
mettre en œuvre la gratuité totale des
transports



35%

des déplacements sur le réseau
sont réalisés via les Pass gratuité



50%

de Pass week-end gratuit



26%

de Pass - de 18 ans gratuit



24%

de Pass + de 65 ans gratuit



205 000

Pass gratuité mis en circulation



1470€ / an

d'économies réalisées pour
une famille de 4 personnes dès fin 2023 *

* correspondant au coût total des abonnements plein tarif en vigueur en septembre 2023

III - FOCUS SUR L'ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE SUR LA GRATUITÉ

Afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur l'évolution des pratiques de mobilité dans la métropole, une étude qualitative (sur un panel de 20 usagers et 7 représentants d'entreprises) et quantitative (auprès de 2 000 individus) a été réalisée au premier semestre 2023 par le cabinet PwC en collaboration avec le bureau d'études Tryom.

La mesure de gratuité suscite l'adhésion

81% des interrogés ont connaissance de la mesure de gratuité

90% apprécient la perspective de généralisation de cette mesure

L'impact positif de la gratuité sur le pouvoir d'achat ressort spontanément. Celui sur l'écologie ressort également mais de façon plus modérée.

47%

Hausse du pouvoir d'achat, réduction des frais liés à la voiture...

28%

Environnement : baisse de la pollution, amélioration de la qualité de l'air...

6%

Plus d'équité, meilleures conditions de mobilité...

En questionnaire assisté, les deux arguments principaux en faveur de la gratuité sont l'image d'une métropole engagée écologiquement (**87,1%**) et précurseure (**71,3%**).

Tramway de Montpellier © Frédéric Damerджи - Ville et Métropole de Montpellier



La gratuité est perçue comme permettant de générer un impact positif pour la Métropole, notamment en termes de dynamisme économique et de qualité de vie.

70%

des citoyens estiment que la gratuité va **dynamiser l'économie locale**

70%

jugent que la gratuité va rendre la Métropole **plus attractive**

61%

pensent que la gratuité aura un impact positif sur **le cadre et la qualité de vie**

Les impacts sur les habitudes de transport sont déjà significatifs

La majorité des habitants possèdent ou souhaitent se procurer un Pass gratuité.

67%

des interrogés **ont déjà un Pass** ou souhaitent se le procurer

La gratuité partielle a déjà encouragé significativement les citoyens à prendre les transports plutôt que la voiture.

17%

des interrogés au total **utilisent les transports en commun plus souvent**, dont **7%** ont réduit leur usage de la voiture en conséquence

La gratuité totale va encourager les habitants à prendre encore plus souvent les transports en commun, notamment pour des déplacements de loisirs.

44%

prendront plus souvent les transports en commun avec la **gratuité totale**. En questionnaire assisté, **89%** des interrogés affirment qu'ils feront **plus souvent des déplacements de loisirs**

IV - LES AVANTAGES ET BÉNÉFICES DE CETTE MESURE VERTUEUSE

La gratuité des transports à Montpellier est une mesure audacieuse et novatrice qui vise à offrir à tous les habitants de la métropole un accès libre et gratuit aux transports en commun. Cet engagement de campagne de Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, est une grande ambition écologique et solidaire. Elle permet de favoriser la mobilité des populations, de mieux partager l'espace public, de lutter contre la pollution et de promouvoir l'égalité sociale.

Universalité

L'un des principaux avantages de la gratuité des transports est qu'elle s'applique à **l'ensemble des habitants de la Métropole**. Elle permet à tous les individus, quel que soit leur niveau de revenu (jeunes, familles, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ...) de bénéficier de services de transport et se déplacer plus facilement dans la ville et d'accéder aux services essentiels (emplois, écoles, commerces, hôpitaux, ...) ou pour des activités de loisirs. **Cette mesure favorise ainsi la cohésion sociale et réduit les inégalités.**



Environnement



Les transports en commun sont plus économes en énergie par personne transportée que par l'autosolisme. En proposant des alternatives à l'utilisation de voitures individuelles, **la gratuité des transports réduit ainsi la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre, ce qui contribue à lutter contre le changement climatique.**

Augmentation du pouvoir d'achat

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreux habitants de la métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. **Cette mesure permet à l'ensemble des habitants de la Métropole d'économiser sur les dépenses de transport et d'utiliser cet argent pour d'autres besoins essentiels.** Dès le 21 décembre, la gratuité des transports totale, sera l'occasion pour de nombreuses familles, qui ne pouvaient pas bénéficier d'une tarification réduite, d'économiser sur les dépenses de transport qui, au fil des années, représentent un poste de plus en plus prépondérant dans leur budget et pèsent sur leur pouvoir d'achat. La récente crise énergétique démontre plus que jamais la nécessité de favoriser le transport public. Déjà largement adoptée les week-ends, et par les - de 18 ans et les + de 65 ans tous les jours, cette économie est particulièrement appréciée.



Réduction de la congestion automobile

Montpellier, étant confrontée à une congestion automobile croissante avec 140 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour dans la ville (soit 280 000 déplacements dégradant la qualité de vie des habitants par les embouteillages et les nuisances), et au regard des 8000 nouveaux habitants et 6000 nouvelles immatriculations par an dans la métropole, où l'on remarque que 57% des déplacements sont inférieurs à 3 kilomètres, dont 41% sont réalisés en voiture, il est urgent de proposer des alternatives. En rendant les transports en commun gratuits à Montpellier, davantage de personnes sont encouragées à les utiliser plutôt que de conduire leur propre voiture. **Une utilisation plus équitable de l'espace public est ainsi favorisée permettant de libérer de l'espace dans les rues et les parkings. L'espace urbain est ainsi mieux géré, plus agréable et attractif.**



Santé publique



À Montpellier, **40 % des émissions de CO2 proviennent des transports, dont l'automobile.** Cette pollution entraîne une forte dégradation de l'air dont toutes les études démontrent qu'elle est source de maladies. En parallèle, **la gratuité des transports favorise un mode de vie plus actif** en incitant les gens à marcher ou à faire du vélo jusqu'à l'arrêt de bus, tramway ou bustram. Cela contribue ainsi à lutter contre la sédentarité et à améliorer la santé globale des usagers.

Économie locale

Le commerce de proximité, en particulier celui du centre-ville de Montpellier, est en crise face à la concurrence des zones commerciales périphériques facilement accessibles en voiture. **Parmi les nombreuses mesures de relance de son attractivité, celle de la gratuité des transports a fait ses preuves dans d'autres agglomérations tout en protégeant l'environnement.**



En bref, la gratuité des transports présente de nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques. Elle favorise la mobilité pour tous, réduit les embouteillages et les émissions de gaz à effet de serre, génère des économies pour les citoyens et renforce la cohésion sociale.

Grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier deviendra une métropole exemplaire pour relever ces défis.

V - LA QUALITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN, UNE EXIGENCE QUI VA DE PAIR AVEC LA GRATUITÉ

Montpellier Méditerranée Métropole a fait le choix d'affirmer une conviction forte en conciliant protection de l'environnement et protection sociale : sa transition écologique est aussi une transition solidaire. Pour réussir cette transition, la « décarbonation » de la mobilité en ville est une priorité affirmée de la Métropole. La gratuité des transports, qui constitue la mesure pivot de la stratégie mobilités 2025, doit être accompagnée d'un certain nombre d'engagements pour que le transport public soit réellement concurrentiel de la voiture particulière et au service des usagers.

GRATUITÉ, QUALITÉ ET SÉCURITÉ UN RÉSEAU FIABILISÉ



- d'accident



+ de bus et
de tramways



+ de sécurité

En parallèle de la gratuité, la Métropole a engagé de nombreux investissements pour :

Augmenter l'offre de transport en commun

- **La mise en service de la Ligne 5 de tramway**, second semestre 2025.

Pour cette 5ème ligne de tramway, **22 rames** ont été achetées dans le cadre d'un appel d'offres estimé à 275 M€ et marché attribué à CAF pour un montant d'environ 225 M€,

La nouvelle ligne, longue de 16km, reliera le Nord à l'Ouest de la métropole en 45 minutes, avec une fréquentation attendue de 80 000 voyageurs par jour et une fréquence toutes les 6 minutes.

- **Renforcement des lignes de bus existantes**, dont la Ligne 15 d'ici début 2024,
- **La mise en service d'une nouvelle offre bustram** à partir de fin 2024. 70 bus électriques sont en cours d'acquisition, dans le cadre d'un marché estimé à 255 M€,
- **L'extension de la Ligne 1 de tramway** jusqu'à la gare Montpellier Sud de France, premier semestre 2025 (50M€),



Améliorer l'offre existante

- Programme de **rénovation des rails** du réseau de tramway : 70M€, dont 18M€ pour la sécurité des systèmes d'exploitation,
1675 mètres de linéaires de rail ont été remplacés, plus de 200 personnes ont travaillé sur ce chantier et pas moins de 233 tonnes de voies ferrées utilisées.

Dans le cadre de l'acquisition des 77 nouvelles rames de tramway, comme évoqué précédemment, 22 rames sont dédiées à la Ligne 5 et les 55 autres rames sont réparties comme suit :

- **30 nouvelles rames** seront dédiées au **renouvellement** des rames de la ligne 1 de tramway,
La durée théorique de la vie d'une rame est de 30 ans. Les véhicules de la Ligne 1 accusent plus de 20 ans d'âge et une usure correspondante à l'une des plus fortes fréquentations de France, avec en moyenne 130 000 voyageurs/jour. Avec ce renouvellement anticipé, la collectivité garantit aux voyageurs et aux équipes de TaM un matériel roulant toujours plus sécurisé.
- Injection de **17 nouvelles rames** pour accompagner la hausse de la fréquentation associée à la gratuité des transports sur le réseau,
- Injection de **8 rames de réserve** supplémentaires pour faciliter la maintenance des rames en circulation.
- **Restructuration du réseau de bus**, avec la réalisation de la Ligne 5 de tramway et la mise en service d'une nouvelle offre bustram, tout en préservant le niveau d'offres.

70 M€

**déjà investis pour
un réseau fiabilisé**

**77 Nouvelles
Rames**



Sécuriser le réseau

- La création d'une police métropolitaine des transports dès septembre 2023 pour offrir sécurité aux usagers (42 agents en + des 82 agents d'assistance, contrôle et sécurisation) de TaM.



Des actions complémentaires aux transports en commun

Ces actions sont complétées par d'autres mesures permettant ainsi de multiplier les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle :

- Un **plan sur les mobilités actives** de 150M€ (Montpellier investit 6 fois plus que la moyenne des intercommunalités françaises),
- **L'aménagement de 235 km de vélolignes montpellieraines**, dont 70% réalisés d'ici 2026 (fin 2023, près de 50 km de pistes cyclables auront été aménagées sur les voiries avec une réflexion sur l'ensemble des 2X2 voies),
- **Différentes aides au vélo** dont l'aide à l'achat pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE) de 500 € (déjà 40 000 bénéficiaires),
- **Le service de covoiturage domicile-travail** sur l'ensemble des 31 communes de la Métropole avec l'appli Klaxit.



83% de la population métropolitaine et
98% de la population montpellieraine
seront couvertes d'ici 2025 par le réseau
complet bus, bustram et tramway.



16,1 millions de km ont seront parcourus
en 2025 par les transports en
commun (contre 13,9 M en 2019)

VI - MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITÉ TOTALE LE 21 DÉCEMBRE 2023

Les enseignements des deux premières phases

La mise en œuvre par étape de la gratuité des transports permet d'évaluer le dispositif, à la fois sur son impact et sur les objectifs.

- La 1ère phase de gratuité, lancée en septembre 2020, le week-end, pour l'ensemble des habitants de la métropole a été un **marqueur économique** pour accompagner l'attractivité du centre-ville et des commerces de proximité.

L'attractivité du centre-ville se confirme : 4 millions de visiteurs entre janvier et août 2022 dans le centre-ville, Mytraffic constate une hausse de 12 et 10 % de plus que les moyennes enregistrées en 2020 et 2021.

- La 2ème phase de gratuité, lancée en septembre 2021, pour les - de 18 ans et les + de 65 ans, tous les jours, a été un **marqueur social** pour accompagner le pouvoir d'achat des familles et des retraités.

La gratuité, c'est une économie de 321 € /an pour les personnes de plus de 65 ans et de 196 € /an pour les jeunes de moins de 18 ans. Avec la gratuité totale, l'économie sera de 1470 € /an pour une famille de 4 personnes.

Une liberté de déplacement attestée par les hausses de fréquentation : au lendemain de la gratuité partielle, la fréquentation des moins de 18 ans s'est multipliée par 2 ; celle des plus 65 ans par 1,5.

- La 3ème phase, qui sera lancée le 21 décembre 2023 à 19h, à savoir la gratuité totale des transports publics pour l'ensemble des habitants de la métropole sera une **mesure universelle** pour tous les habitants, tout le temps.

La gratuité totale induit un nouveau fonctionnement du réseau

- Chaque habitant voyagera avec son Pass gratuité,
- Tous les autres usagers devront s'acquitter d'un titre de transport,
- les valideurs seront supprimés à bord et à quai : les usagers ne valideront plus mais ils devront être en possession de leur Pass, de leur abonnement ou de leur titre horodaté (*tous les usagers doivent être en capacité de présenter un titre valide de transport à chaque déplacement*),
- les contrôleurs continueront à opérer sur le réseau,
- les Pass week-end gratuit en cours de validité seront automatiquement convertis en Pass gratuité totale, sous réserve d'être titulaire d'un Pass valide au 21 décembre 2023.



SAVE THE DATE

Jeudi 21 décembre 2023, la fête de la gratuité sera organisée à Montpellier afin de célébrer ce moment unique et symbolique.

VII - GUIDE PRATIQUE DES MODALITÉS DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS

En perspective de la mise en œuvre de la gratuité totale des transports au 21 décembre 2023 pour tous les habitants du territoire, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM anticipent le dispositif de rentrée et facilitent les démarches des usagers.

Rappel du dispositif gratuité en cette période de rentrée

- **Un nouvel Espace mobilité « Centre - Comédie »**

Montpellier Méditerranée Métropole et TaM ont repensé leurs Espaces Mobilité, en vue d'assurer un accueil de qualité. Ainsi, depuis le lundi 31 juillet 2023, une nouvelle agence « Centre - Comédie » a ouvert ses portes. Situé à proximité du centre commercial Le Polygone, dans les locaux de l'ancien Hôtel de Ville, place Francis Ponge, cet Espace Mobilité TaM reçoit les usagers, du lundi au vendredi, de 9h à 17h sans interruption (*en cette période de rentrée, jusqu'au 9 octobre, cet espace est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h et le samedi, de 9h à 17h30*) et exclusivement sur rendez-vous (via www.tam-rendezvous.com).

- **Des amplitudes d'accueil élargies dans les Espaces Mobilité permanents**

Depuis le 28 août et jusqu'au 9 octobre 2023, les amplitudes des Espaces Mobilité TaM permanents sont étendus et accueillent le public selon les modalités suivantes :

MAGUELONE

27 rue Maguelone à Montpellier
Du lundi au vendredi, de 7h à 19h
Le samedi, de 9h à 17h30
Sans rendez-vous

CENTRE - COMÉDIE

Place Francis Ponge à Montpellier
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
Le samedi, de 9h à 17h30
Exclusivement sur rendez-vous

MOSSON

P+tram Mosson à Montpellier
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h
et de 14h à 17h
Avec ou sans rendez-vous

- **Des Espaces Mobilité temporaires aux portes de la Métropole**

Depuis le 30 août et jusqu'au 22 septembre 2023, en complément des Espaces Mobilité permanents, trois Espaces Mobilité temporaires sont installés dans les P+tram situés aux portes de la métropole :

P+TRAM OCCITANIE

Montpellier
Du lundi au vendredi,
de 12h à 18h30

P+TRAM SABINES

Montpellier
Du lundi au vendredi,
de 13h30 à 18h30

P+TRAM NOTRE-DAME DE SABLASSOU

Castelnau-le-Lez
Du lundi au vendredi,
de 12h à 18h30

Accessibles sans rendez-vous, ces Espaces Mobilité permettent aux usagers de réaliser l'ensemble de leurs démarches, dont la création de leur Pass gratuité.

Les agents des Guichets Uniques accompagnent aussi les habitants du territoire dans leurs démarches de demande de Pass gratuité.

- **Des démarches facilitées pour obtenir un Pass gratuité**

- Pour les habitants qui disposeront d'un Pass week-end gratuit valide au 21 décembre 2023, aucune démarche ne sera nécessaire. Dans ce cas, le Pass week-end gratuit fera l'objet d'une conversion en un Pass gratuité totale dès cette date.

- Pour les habitants qui ne disposeront pas de Pass week-end gratuit valide au 21 décembre 2023, ils devront réaliser une demande de Pass gratuité totale depuis l'appli MTicket ou la boutique en ligne, accessible sur tam-voies.com, pour des voyages illimités à bord des bus et tramways du réseau TaM.

À savoir : les Pass gratuité sont valables au-delà d'un an, jusqu'à la date anniversaire du demandeur. Les bénéficiaires sont alertés de la fin prochaine de leurs droits et invités par les équipes de TaM à renouveler leur demande.

Espace mobilité Centre-Comédie © Fabrice Chort



La mise en oeuvre de la gratuité totale des transports en commun réservée à l'ensemble des habitants de la Métropole implique que chaque usager soit muni d'un titre de transport valide, qu'il soit bénéficiaire de la gratuité ou non, tel qu'il en découle du règlement intérieur en vigueur sur le réseau.

À l'approche du 21 décembre, Montpellier Méditerranée Métropole et TaM facilitent encore plus le passage à la gratuité totale pour l'ensemble des habitants du territoire.

Jusqu'au 21 décembre 2023

- **Une tarification transitoire adaptée** jusqu'au 21 décembre 2023 : formule trimestrielle en cours, enrichie à compter du 22 septembre 2023 d'un abonnement 31 jour, valide à la date d'achat : payer le juste prix sans réengagement annuel et sans remboursement à envisager après le 21 décembre 2023,
- Consommation impérative des **titres occasionnels** (1 voyage, 10 voyages...) avant le 21 décembre 2023. Passée cette date, **titres inutilisables sur le réseau de transport et non remboursables**,
- Détention obligatoire d'un **Pass gratuité valide** (carte TaM ou sur appli M'Ticket) pour voyager en règle.

À compter du 21 décembre 2023

- **Conversion automatique** des Pass week-end gratuit en cours de validité en Pass gratuité totale,
- Titres occasionnels remplacés par un titre **horodaté** avec QR CODE à validité et usage immédiats,
- **Détention obligatoire** d'un titre de transport valide pour voyager en règle (avec abandon du geste de validation),
- **En cas d'absence de titre** pour les résidents et les non-résidents : PV de 72 € & 50 € de frais de dossier. Minoration possible à 5€ sur présentation ou création d'un Pass gratuité valide en Espace Mobilité sous 4 jours ouvrés.

Lors d'un contrôle, la présentation d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité sera refusée en cas d'absence de titre.

- **Suppression (déjà effective) de la vente à bord** des véhicules,
- Nouveau parcours utilisateurs dans les **P+tram**,
- Pour les voyageurs occasionnels : maintien d'un parc réduit de distributeurs automatiques de titres de transport aux stations les plus fréquentées, et enrichissement du dispositif de **commerçants-relais TaM** sur le territoire.

Dès 2024

- **Retrait** de 2/3 des **distributeurs automatiques de titres de transport** implantés en stations,
- Évolution de la boutique en ligne Gratuité vers un **portail de vente multimodal**.

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU TAM

86

rames de tramway



104

km de voies

117

stations



140

techniciens de maintenance

280

appareils de voie

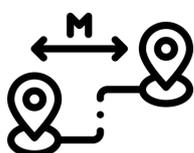


705

conducteurs

360 000

voyages / jour



5 000 000

de km parcourus sur les rails / an



montpellier
méditerranée
métropole

L'ÉGALITÉ, ÇA N'A PAS DE PRIX. BUS ET TRAM GRATUITS.

CONTACTS PRESSE

Sophie PEROUX-LEPAGE
Attachée de presse
Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Montpellier
Tél. 04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Marjorie ORTIS
Responsable communication externe TaM
Tél. 06 25 33 41 93
marjorie.ortis@tam-way.com

**POUR TOUS LES HABITANTS
DE LA MÉTROPOLE
DE MONTPELLIER**

**À PARTIR DU
21 DÉCEMBRE 2023**

SERVICE PRODUCTION GRAPHIQUE IMPRIM'VERT®

newsroom.montpellier3m.fr